

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Règlement sur l'arbitrage au Roller Derby 2021-2022

Approuvé par vote du Conseil d'Administration du 17 juin 2021

Règlement sur l'arbitrage au Roller Derby

1. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL	2
2. PRATIQUES STANDARDS, PROCÉDURE D'ARBITRAGE ET DOCUMENT OFFICIELS RELATIFS À L'ARBITRAGE	3
3. CHARTE À DESTINATION DES OFFICIEL·LE·S FFRS - ROLLER DERBY	4
Préambule	4
Principes fondamentaux	4

1. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Le corps arbitral du roller derby est regroupé sous la dénomination générale "Officiel·le·s".

Il est composé de 2 types d'intervenant·e·s :

- Les officiel·le·s en patins, SO, arbitres en patins ou encore *referees* ;
- Les officiel·le·s sans patins, NSOs ou encore *non-skating officials*.

Les officiel·le·s en patins doivent être licencié·e·s à la FFRS, dans une fédération partenaire ou dans toute autre organisation bénéficiant d'un accord de réciprocité d'assurance. Pour le cas des officiel·le·s étranger·ère·s ne possédant pas de licences FFRS ou réciprocité d'assurance, ils·elles devront avoir une assurance personnelle ou prendre une licence à la journée pour officier.

L'officiel·le avec patins et l'officiel·le sans patins qui sont désigné·e·s "officiel·le·s en chef" d'un match assignent les postes et positions aux autres officiel·le·s de leur corps arbitral spécifique.

Les Officiel·le·s doivent respecter la charte présente au point 3 du présent règlement.

2. PRATIQUES STANDARDS, PROCÉDURE D'ARBITRAGE ET DOCUMENT OFFICIELS RELATIFS À L'ARBITRAGE

La pratique arbitrale est réglementée par la WFTDA via un corpus documentaire disponible au lien suivant : <https://wftda.org/officiating>

La Commission FFRS - Roller Derby statuera régulièrement sur l'application des évolutions réglementaires proposées par la WFTDA et travaillera en partenariat avec la WFTDA à fournir des traductions officielles des documents réglementaires et de leurs évolutions.

3. CHARTE À DESTINATION DES OFFICIEL·LE·S FFRS - ROLLER DERBY

Préambule

L'objectif de cette Charte à destination des Officiel·le·s FFRS est de permettre de définir et clarifier le périmètre d'intervention des Officiel·le·s pendant les compétitions officielles, les rencontres amicales et dans le cadre général de la discipline, ainsi que les valeurs associées à la discipline et au rôle de l'Officiel·le·s.

Cette charte se veut également en accord avec les valeurs et les cadres proposés par la WFTDA, la MRDA et la JRDA, organismes directeurs internationaux de la discipline et de ses différentes composantes.

Les Officiel·le·s FFRS se doivent de connaître, respecter et faire respecter les valeurs, procédures et règlements officiels des rencontres officiées si elles sont parties prenantes d'une compétition officielle encadrée par un ou plusieurs de ces organismes.

Par la signature de cette charte, les Officiel·le·s indiquent qu'ils·elles s'engagent à représenter la fédération, leur club (si affilié·e·s) et son ou ses organisme(s) d'affiliation sans porter atteinte à leur image et valeurs, ou celles de la discipline.

Principes fondamentaux

L'Officiel·le FFRS est pleinement conscient·e que son comportement renvoie à l'image de son club, et de ses organismes d'affiliation. Tout·e Officiel·le FFRS s'engage à officier avec honnêteté, équité, dignité, en traitant avec respect et dignité toutes les personnes avec lesquelles il·elle interagit.

Tout·e Officiel·le FFRS s'assure que les événements auxquels il·elle participe offrent un cadre respectueux aux participant·e·s, excluant toute forme de discrimination, maltraitance physique ou psychologique, notamment le harcèlement moral, le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie.

L'Officiel·le FFRS se doit de faire preuve de respect envers tout·e·s les participant·e·s d'un événement sportif pour recueillir lui·elle-même le respect.

Les manquements à ces principes lors d'un événement doivent être remontés à la Commission FFRS - Roller Derby qui pourra prendre les mesures nécessaires et, si pertinent, également saisir les autres autorités compétentes des organismes internationaux adéquats. Cette saisine peut être à l'initiative de tout·e participant·e à un événement concerné·e par la présente Charte.

Chaque Officiel·le FFRS s'engage à :

- Appliquer les principes essentiels de l'arbitrage, connaître et comprendre l'histoire du sport et de ses acteurs, faire preuve d'intégrité, d'impartialité, de neutralité, de respect, de sensibilité, de professionnalisme et de tact.
- Maîtriser et faire appliquer les règles du jeu et les procédures nécessaires à l'encadrement d'une rencontre sportive, y compris les évolutions les plus récentes applicables. Être disponible pour partager les évolutions réglementaires avec tou.te-s les participant.e-s.
- Exercer son autorité arbitrale de façon impartiale et ferme mais raisonnable.
- Contribuer à la sécurité de tout.e-s les participant.e-s d'un événement officié, dans le cadre de ses responsabilités.
- Incarner et défendre la dignité de ce sport dans ses interactions avec les joueur-se-s, coachs, bénévoles et avec le public, ainsi que dans sa représentation personnelle.
- Faire preuve d'une grande maîtrise dans sa communication, verbale comme non-verbale (gestes inadaptés, attitude négative, etc. sont à proscrire, par exemple).
- Divulguer par anticipation à l'encadrement d'une rencontre sportive tout conflit d'intérêt qui pourrait susciter des accusations de partialité.
- Réaliser et reconnaître que toute action qui pourrait conduire à un conflit d'intérêts doit être évitée.
- Éviter tout traitement spécial ou tout privilège accordé, ceux-ci compromettant l'image d'impartialité de l'arbitrage. Il en va de même du port de vêtements ou d'accessoires portant le logo ou l'identité d'un club participant.
- Coopérer de façon constructive et bienveillante avec tous les acteurs.trices des événements officiés.
- Ne jamais se livrer à toute sorte de jeux d'argent liés à des rencontres de la discipline.
- Ne pas consommer de substances illicites, ni consommer d'alcool lors de rencontres officiées tant que tous ses engagements ne sont pas remplis et terminés, et jamais en uniforme officiel.
- S'abstenir de tout commentaire public contraire aux valeurs de la discipline, général ou à l'encontre d'un ou plusieurs acteurs.trices de celle-ci, ainsi que de faire preuve d'un devoir de réserve raisonnable vis à vis des résultats sportifs des rencontres officiées, y compris sur les réseaux sociaux publics.
- Contribuer, avec bienveillance, comme il-elle le peut à la montée en compétences des officiel-le-s débutant-e-s, en fonction de ses propres compétences et connaissances. Par extension, également recevoir tout retour constructif avec bienveillance et attention.

- Pouvoir présenter son expérience d'officiel·le le plus clairement et honnêtement possible (préféablement par le biais d'un document officiel désigné par la [Commission Sportive de la FFRS](#), type CV/Resume).
- Accepter la pleine responsabilité de ses actes et de ses engagements auprès des acteurs de la discipline.